

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 10

4 janvier 2010

SOMMAIRE

A3COM S.A.	461	Greenitiatives S.A.	478
A3COM S.A.	461	Investment Select Fund V	470
Acti-Medic S.A.	466	Lovan S.A.	477
Alimentation Europa S.A.	438	Luxembourg Marine Accounting S.A.	437
Art-Bati Constructions S.à r.l.	438	Marcell Manager S.A.	471
A TIA S. à r.l.	438	Merl Air Investments S.à r.l.	478
Attica Holding S.à r.l.	462	MFO Racing S.A.	458
Baek-Immo Sicav	474	MGJL Management (Lux) S.à r.l.	470
Blue Finance Luxembourg S.A.	474	MGJL Sub Co 1 (Lux) S.à r.l.	469
Blue Holding Luxembourg S.à r.l.	473	MGJL Sub Co 2 (Lux) S.à r.l.	469
Brasserie Santo Tirso S.à r.l.	447	MGJL Sub Co 3 (Lux) S.à r.l.	472
Canto Ecological Ports S.A.	459	MGJL Sub Co 4 (Lux) S.à r.l.	472
Cheetah Resources	438	Milan E-Ventures S.A.	437
Chremalux SA	470	Milan E-Ventures S.A.	437
Clap S.à r.l.	476	Monalie S.à r.l.	472
Compagnie Walser des Eaux S.A.	464	Next Generation Aircraft Finance 3 S.à r.l.	464
Comptoir Luxembourgeois des Charbon- nages d'Eschweiler	465	Orion Asset France III S.à r.l.	463
Conadau S.A.-SPF	449	Orion Income Finance Luxembourg S.à r.l.	459
Construction Oliveira Ferreira S.A.	447	Orion Income Master Luxembourg S.à r.l.	460
Copesa S.A.	461	Orion Investment Partners Luxembourg S.à r.l.	462
Crab International S.A.	458	PEF Antalya Retail Investment S.à r.l.	464
DeA Capital S.A. SICAR	462	Perimmo S.A.	468
Defense Plaza Lux S.à r.l.	468	Propinvest Holding S.A.	468
EnergyMixx Europe S.A.	458	Quoniam Funds Selection SICAV	467
Engel Lux 2 S.à r.l.	469	Rischette S.à r.l.	434
Eurx Properties S.C.A.	467	S.01 Euro-Business	434
Everop Square 1.B S.A.	467	Sabri Holding S.A.	471
Fédération Luxembourgeoise des Sports de Glace	471	SIPEF 1 SARL	473
Fiduciaire du Large	458	SNA & Associés S.A.	434
Fiduciaire du Large	459	Société Financière de l'Eridan S.A.	460
Financière Jean Rouch S.A.	471	Sun-Golf S.A.	473
«Fountain View S.A.»	437	V.M.L. S.à r.l.	447
Global Dynamic Partners Management S.à r.l.	447		

Rischette S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6130 Junglinster, 4, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 97.302.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le gérant.

Référence de publication: 2009157427/10.

(090190603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

**S.01 Euro-Business, Société Anonyme,
(anc. SNA & Associés S.A.).**

Siège social: L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 71.496.

L'an deux mil neuf, le dix-sept novembre,

Par devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange/Attert,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme
SNA & ASSOCIES S.A.

établie et ayant avec siège social à L-1114 LUXEMBOURG, 3 rue Nicolas Adames,
constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, de résidence à Sanem, en date du 23 août 1999,
publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, en date du 18 novembre 1999, numéro 866, page 4.155,
inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 71.496.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Guy ROLLINGER, demeurant professionnellement à Wickrange,
qui désigne comme secrétaire Madame Sonja STEINMETZ, demeurant professionnellement à Wickrange.

L'assemblée choisit pour remplir les fonctions de scrutateur Monsieur Alain WEYRICH, demeurant professionnellement à Wickrange.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

1. Transfert du siège social de son ancienne adresse à sa nouvelle adresse sise à L-3980 WICKRANGE, 4-6 rue des Trois Cantons
2. Modification de l'article 2 des statuts de la dite société pour lui conférer dorénavant le contenu suivant:
"Le siège social est établi dans la commune de RECKANGE"
3. Modification de l'objet social et modification subséquente de l'article 4 des statuts
4. Conversion du capital social actuellement libellé en francs luxembourgeois pour le libeller en euros
5. Augmentation de capital pour le porter au montant total de 50.000.-euros le tout sans émission d'actions nouvelles
6. Modification subséquente de l'article 5 des statuts
7. Révocation des administrateurs actuels et des administrateurs-délégués actuels
8. Nomination de nouveaux administrateurs
9. Révocation du commissaire aux comptes actuel
10. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes
11. Modification des pouvoirs de signature avec attribution des pouvoirs de signature à Monsieur Guy ROLLINGER,
et
12. Modification subséquente de l'article 12 des statuts
13. Modification de la dénomination sociale et modification de l'article 1^{er} des statuts
14. Modification de l'article 6 et article 12 des statuts

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, constate à titre préliminaire que les actions détenues sur la société sont des actions nominatives.

Par la suite, l'assemblée générale prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale, à l'unanimité des voix, décide de transférer le siège social de la société préqualifiée à sa nouvelle adresse sise à L-3980 WICKRANGE, 4-6 rue des Trois Cantons.

Deuxième résolution

Comme conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide à l'unanimité des voix, de modifier l'article 2 des statuts de la dite société pour lui conférer dorénavant le contenu suivant:

"Le siège social est établi dans la commune de Reckange"

Troisième résolution

L'assemblée générale, à l'unanimité des voix, décide de modifier l'objet social et de conférer à la société l'objet tel que repris dans le texte ci-après.

Quatrième résolution

L'assemblée générale, à l'unanimité des voix, décide de modifier l'article 4 des statuts pour lui conférer dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet la gestion de sociétés, l'achat et la vente, la gestion, la location, la promotion et la mise en valeur d'immeubles, ainsi que toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à cet objet social.

Elle pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Elle peut notamment s'intéresser par voie d'apport, de prise de participation ou autrement dans toutes sociétés ou entreprises ayant en tout ou en parties un objet similaire ou connexe au sien ou susceptible d'en favoriser le développement ou l'extension."

Cinquième résolution

L'assemblée générale, à l'unanimité des voix, décide de procéder à la conversion du capital social en euros et de procéder à l'augmentation de ce capital jusqu'à concurrence de la somme de 421, 295.- euros afin de le porter au nouveau montant de 50.000.- euros (CINQUANTE MILLE EUROS) représenté par 1.000 (MILLE) actions d'une valeur nominale de 50.- (CINQUANTE) EUROS.

Libération

La prédite augmentation de capital a été faite par les actionnaires, au prorata de leur participation, par des versements en espèces, de sorte que la prédite somme de QUATRE CENT VINGT ET UN VIRGULE DEUX CENT QUATRE-VINGT-QUINZE EUROS (421.295) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Sixième résolution

L'assemblée générale, à l'unanimité des voix, décide en conséquence, de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à 50.000,- euros (CINQUANTE MILLE EUROS) représenté par 1.000 (MILLE) actions d'une valeur nominale de 50,- (CINQUANTE) EUROS, entièrement souscrites et libérées."

Septième résolution

L'assemblée générale, à l'unanimité des voix, décide de révoquer les administrateurs actuellement en fonction, et ce avec effet au jour des présentes de même que les administrateurs-délégués actuellement en fonction, et ce également avec effet au jour des présentes.

Huitième résolution

L'assemblée générale, à l'unanimité des voix, nomme avec effet au jour des présentes en qualité d'administrateurs de la société préqualifiée:

Monsieur Guy ROLLINGER, né le 10 juillet 1956 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-3980 Wickrange, 4-6 rue des Trois Cantons.

Monsieur Alain WEYRICH, né le 4 janvier 1966 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-3980 Wickrange, 4-6 rue des Trois Cantons.

Monsieur Kim ROLLINGER, né le 17 octobre 1983 à Luxembourg, demeurant à L-3396 ROESER, 8a rue du Cimetière.

Le mandat des administrateurs prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire se tenant en l'année 2012.

Monsieur Guy ROLLINGER est également nommé administrateur-délégué de la dite société, et ce avec effet au jour des présentes. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire se tenant en l'année 2012.

Neuvième résolution

L'assemblée générale, à l'unanimité des voix, décide de révoquer l'actuel commissaire aux comptes, et ce avec effet au jour des présentes.

Dixième résolution

L'assemblée générale, à l'unanimité des voix, nomme avec effet au jour des présentes en qualité de commissaire de comptes de la société préqualifiée:

Madame Sonja WEYRICH-GOERGEN, née le 29 avril 1959 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-3980 WICKRANGE, 4-6 rue des Trois Cantons.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire se tenant en l'année 2012.

Onzième résolution

L'assemblée générale, à l'unanimité des voix, décide de modifier le pouvoir de signature relatif à la société dont question et ce en conférant à Monsieur Guy ROLLINGER le pouvoir d'engager la société en toutes circonstances, y compris toutes opérations bancaires, par sa seule signature.

Douzième résolution

L'assemblée générale, à l'unanimité des voix, décide par conséquent de modifier l'article 12 des statuts pour lui conférer dorénavant la teneur suivante:

"Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances par la signature de l'administrateur-délégué"

Treizième résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité des voix de changer la dénomination sociale de la société en "S.01 EURO-BUSINESS" S.A.

Par conséquent, l'assemblée générale décide de modifier l'article 1^{er} des statuts pour lui conférer dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il existe une société avec la dénomination sociale "S.01 EURO-BUSINESS" S.A.

Quatorzième résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité de changer les articles 6 et 12 des statuts pour leur conférer dorénavant les teneurs suivantes.

Il est ajouté à l'article 6 des statuts un troisième alinéa de la teneur suivante:

"Si la société est constituée par un actionnaire ou s'il est constaté à une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions de la société sont détenues par un actionnaire unique, la société peut être administrée par un administrateur unique jusqu'à la première assemblée générale annuelle suivant le moment où il a été remarqué par la société que ses actions étaient détenues par plus d'un actionnaire.

Toute référence contenue dans les présents statuts et faite au Conseil d'Administration est une référence à l'administrateur unique pour le cas où il n'existe qu'un seul actionnaire et aussi longtemps que la société ne dispose que d'un seul actionnaire."

L'article 12 aura la teneur suivante:

"La société se trouve engagée à l'égard des tiers soit par la signature individuelle de l'administrateur unique pour le cas où il n'existe qu'un seul actionnaire, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué sinon par la signature collective de deux administrateurs".

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société à la somme de NEUF CENT EUROS (900,-); toutefois à l'égard du notaire instrumentant, toutes les parties sont solidairement tenues du paiement des dits frais.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Pontpierre, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: Rollinger, Steinmetz, Weyrich, Reuter

Enregistré à Redange/Attert, le 19 novembre 2009. Relation: RED/2009/1229. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Releveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande et aux fins de publication au Mémorial.

Redange/Attert, le 9 décembre 2009.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2009157094/152.

(090190281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Milan E-Ventures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 78.478.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2009157421/10.

(090190623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Milan E-Ventures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 78.478.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2009157423/10.

(090190622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

«Fountain View S.A.», Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 95.679.

Lors de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue le 20 novembre 2009, il a été résolu ce qui suit:

1. De ré-élire Mess Russel Andrew Peter MICHEL, Peter ENGELBERG et Gilles WECKER comme administrateurs du Conseil d'Administration jusqu'à la prochaine assemblée générale.

2. De ré-élire MODERN TREUHAND S.A. comme commissaire aux comptes de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Fiona Finnegan / Gilles Wecker.

At the Annual General Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on November 20th 2009, it has been resolved the following:

1 To re-elect Mr Russel Andrew Peter MICHEL, Mr Peter ENGELBERG and Mr Gilles WECKER as directors of the board until the next annual general meeting.

2 To re-elect MODERN TREUHAND S.A. as the statutory auditor of the company until the next annual general meeting.

Fiona Finnegan / Gilles Wecker.

Référence de publication: 2009157235/20.

(090190628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Luxembourg Marine Accounting S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 115.369.

Les comptes annuels de la Société arrêtés au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 décembre 2009.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009156995/14.

(090190244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

A TIA S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2222 Luxembourg, 422, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 109.582.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009156998/9.

(090190272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Art-Bati Constructions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5886 Alzingen, 496A, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 85.655.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009156997/9.

(090190269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Alimentation Europa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7619 Larochette, 36A, rue de Medernach.

R.C.S. Luxembourg B 77.156.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009156996/9.

(090190265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Cheetah Resources, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 149.777.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twentieth day of November,

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary, residing professionally in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Uranium One Inc., a Canadian corporation, having its registered office at 2900 -550 Burrard Street, Vancouver, B.C., V6C 0A3 and existing under the Canada Business Corporations Act under number 636424-1.

Here represented by Mr Régis Galiotto, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialled *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such party, appearing in the capacity in which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of association (the "Articles") of a société à responsabilité limitée (private limited liability company) which is hereby incorporated:

Title I.- Form - Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Form.

There is hereby formed a société à responsabilité limitée (private limited liability company) governed by Luxembourg law as well as by the present Articles (the "Company").

Art. 2. Name.

The Company's name is Cheetah Resources.

Art. 3. Purpose.

The Company's purpose is to invest, acquire and take participations and interests, in any form whatsoever, in any kind of Luxembourg or foreign companies or entities and to acquire through participations, contributions, purchases, options or in any other way any securities, rights, interests, patents, trademarks and licenses or other property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, encumber, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit.

The Company may also enter into any financial, commercial or other transactions and grant to any company or entity that forms part of the same group of companies as the Company or is affiliated in any way with the Company, including companies or entities in which the Company has a direct or indirect financial or other kind of interest, any assistance, loan, advance or grant in favor of third parties any security or guarantee to secure the obligations of the same, as well as borrow and raise money in any manner and secure by any means the repayment of any money borrowed.

Finally the Company may take any action and perform any operation which is, directly or indirectly, related to its purpose in order to facilitate the accomplishment of such purpose.

Art. 4. Duration.

The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 5. Registered office.

The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the city of Luxembourg by means of a resolution of the sole manager, or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers in accordance with these Articles or to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

The Company may have branches and offices, both in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Title II.- Capital - Shares**Art. 6. Capital.**

The Company's share capital is set at USD 20,000.- (twenty thousand US Dollars) divided into 20,000 (twenty thousand) shares with a nominal value of USD 1.- (one US Dollar) each, fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

Art. 7. Voting rights.

Each share is entitled to an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to such shareholder's ownership of shares.

Art. 8. Indivisibility of shares.

Towards the Company, the shares are indivisible and the Company will recognize only one owner per share.

Art. 9. Transfer of shares.

The shares are freely transferable among shareholders of the Company or where the Company has a sole shareholder.

Transfers of shares to non shareholders are subject to the prior approval of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital of the Company given in a general meeting.

Shares shall be transferred by instrument in writing in accordance with the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time (the "Law").

Art. 10. Redemption of shares.

The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a decrease of the Company's share capital.

Title III.- Management**Art. 11. Appointment of the managers.**

The Company may be managed by one manager or several managers. Where more than one manager is appointed, the Company shall be managed by a board of managers constituted by three different types of managers, namely type A managers, type B managers and type C managers.

No manager needs be a shareholder of the Company. The manager(s) shall be appointed by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders by a resolution of the shareholders representing more than fifty percent

(50%) of the share capital of the Company, as the case may be. The remuneration, if any, of the manager(s) shall be determined in the same manner.

A manager may be removed, with or without cause at any time and replaced by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, as the case may be.

Art. 12. Powers of the managers.

All powers not expressly reserved by the Law or by these Articles to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the sole manager or the board of managers, as the case may be.

The Company shall be bound by the signature of its sole manager, or in case of plurality of managers, by the joint signature of at least one type A manager, one type B manager, and one type C manager.

The sole manager or the board of managers, as the case may be, may delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company. The sole manager or the board of managers will determine the powers and remuneration (if any) of the agent, and the duration of its representation as well as any other relevant condition.

Art. 13. Board of managers.

Where the Company is managed by a board of managers, the board may choose among its members a chairman. It may also choose a secretary who need not be a manager or shareholder of the Company and who shall be responsible for keeping the minutes of the board meetings.

The board of managers shall meet when convened by any one manager. Notice stating the business to be discussed, the time and the place, shall be given to all managers at least 24 hours in advance of the time set for such meeting, except when waived by the consent of each manager, or where all the managers are present or represented.

Meetings of the board of managers shall be held within the Grand Duchy of Luxembourg.

Any manager may act at any meeting by appointing in writing or by any other suitable telecommunication means another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate to a meeting by phone, videoconference, or any suitable telecommunication means, initiated from the Grand Duchy of Luxembourg and allowing all managers participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation is deemed equivalent to a participation in person.

A meeting of managers is duly constituted for all purposes if at the commencement of the meeting there are present in person or by alternate at least one type A manager, at least one type B manager and at least one type C manager.

Decisions of the board of managers are validly taken by a resolution approved at a duly constituted meeting of managers of the Company by the affirmative vote of the majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board. Such resolutions may be signed in counterparts, each of which shall be an original and all of which, taken together, shall constitute the same instrument.

Deliberations of the board of managers shall be recorded in minutes signed by the chairman or two managers. Copies or extracts of such minutes shall be signed by the chairman or two managers.

Art. 14. Liability of the managers.

No manager assumes any personal liability in relation with any commitment validly made by him in the name of the Company in accordance with these Articles, by reason of his function as a manager of the Company.

Title IV.- Shareholder meetings

Art. 15. Sole shareholder.

A sole shareholder assumes all powers devolved to the general meeting of shareholders in accordance with the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded on minutes or drawn-up in writing.

Art. 16. General meetings.

General meetings of shareholders may be convened by the sole manager or the board of managers, as the case may be, failing which by the statutory auditor or the supervisory board, if it exists, failing which by shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be sent to each shareholder at least 24 hours before the meeting, specifying the time and place of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at the general meeting, and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may be represented and act at any general meeting by appointing in writing another person to act as such shareholder's proxy, which person needs not be "shareholder of the Company.

Resolutions of the general meetings of shareholders are validly taken when adopted by the affirmative vote of shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company. If the quorum is not reached at a first meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second meeting.

Resolutions will be validly taken at this second meeting by a majority of votes cast, regardless of the portion of share capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be adopted by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

The holding of shareholders meetings is not compulsory as long as the number of shareholders does not exceed twenty-five (25). In the absence of meetings, shareholder resolutions are validly taken in writing, at the same majority vote cast as the ones provided for general meetings, provided that each shareholder receives prior to its written vote and in writing by any suitable communication means, the whole text of each resolution to be approved.

When the holding of shareholders meetings is compulsory, a general meeting shall be held annually within the Grand Duchy of Luxembourg, at the registered office of the Company or at any other place as indicated in the convening notice, on the third Thursday of April or on the following business day if such day is a public holiday.

Title V.- Financial year - Balance sheet - Profits - Audit

Art. 17. Financial year.

The financial year of the Company starts on January 1 and ends on December 31, with the exception of the first financial year that shall start today and end on December 31, 2010.

Art. 18. Annual accounts.

Each year, as at the end of the financial year, the board of managers or the sole manager, as the case may be, shall draw up a balance sheet and a profit and loss account in accordance with the Law, to which an inventory will be annexed, constituting altogether the annual accounts that will then be submitted to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general shareholders meeting.

Art. 19. Profits.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, such as approved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of the shareholders, represents the net profit of the Company.

Each year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the share capital, but must be resumed at any time when it has been broken into.

The remaining profit shall be allocated by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, resolving to distribute it proportionally to the shares they hold, to carry it forward, or to transfer it to a distributable reserve.

Art. 20. Interim dividends.

Notwithstanding the above provision, the sole manager or the board of managers as the case may be, may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager, as the case may be, and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve established in accordance with the Law or the Articles.

Art. 21. Audit.

Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to a statutory auditor (commissaire) or, as the case may be, to a supervisory board constituted by several statutory auditors.

No statutory auditor needs be a shareholder of the Company.

Statutory auditor(s) shall be appointed by resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company and will serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following his/their appointment. However his/their appointment can be renewed by the general meeting of shareholders.

Where the conditions of article 35 of the law of December 19, 2002 concerning the Trade and Companies Register as well as the accounting and the annual accounts of the undertakings are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may however appoint a qualified auditor at any time.

Title VI.- Dissolution - Liquidation

Art. 22. Dissolution.

The dissolution of the Company shall be resolved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at

least seventy-five percent (75%) of the share capital. The Company shall not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of any shareholder.

Art. 23. Liquidation.

The liquidation of the Company will be carried out by one or more liquidators appointed by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution of the shareholders taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital, which shall determine his/their powers and remuneration. At the time of closing of the liquidation, the assets of the Company will be allocated to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Subscription - Payment

All the 20,000 (twenty thousand) shares representing the entire share capital of the Company, subject to the payment of a global share premium attached thereto of an amount of USD 80,000.- (eighty thousand US Dollars) to be allocated to a freely distributable share premium account up to USD 78,000.- (seventy-eight thousand US Dollars) and to the legal reserve up to USD 2,000.- (two thousand US Dollars), have been entirely subscribed by Uranium One Inc., named above, therefore the amount of USD 100,000.- (one hundred thousand US Dollars) has been entirely paid up in cash and is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary by producing a blocked funds certificate.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand four hundred Euros (1,400.- Euros).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder representing the entirety of the subscribed share capital passed the following resolutions:

- 1) Cedric Carnoye, born on September 14, 1982 in Charleroi, Belgium and residing at 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
 - is appointed as a type A manager for an undetermined duration,
 - Steven Dale Magnuson, engineer, born on June 2, 1957 in Michigan, USA and residing professionally at 400 8055 East Tufts Avenue, Denver, CO, USA, 80237; and
 - Lloyd Hyunsoo Hong, lawyer, born on January 4, 1973 in Lloydminster, Canada and residing professionally at 900 - 1285 West Pender, Vancouver, B.C. Canada V6E 4B1;
 - are both appointed as type B managers for an undetermined duration, and
 - Hugo Froment, born on February 22, 1974 in Laxou, France and residing at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
 - is appointed as a type C manager for an undetermined duration.
- 2) The registered office of the Company shall be established at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned Notary, have set hand and seal in the city of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the holder of the power of attorney, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt novembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Uranium One Inc., une société de droit canadien, ayant son siège social au 2900 - 550 Burrard Street, Vancouver, B.C., V6C 0A3, et existant sous le Canada Business Corporations Act sous le numéro 636424-1,

Ici représentée par M. Régis Galiotto, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La dite procuration paraphée ne varietur par la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

La dite partie comparante, agissant es qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (les "Statuts") d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

Titre I.- Forme - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Forme.

Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois ainsi que par les présents Statuts (la "Société").

Art. 2. Dénomination.

La dénomination de la Société est Cheetah Resources.

Art. 3. Objet.

L'objet de la Société est d'investir, d'acquérir, et de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes formes de sociétés ou entités, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par des participations, des apports, achats, options ou de toute autre manière, tous titres, sûretés, droits, intérêts, brevets, marques et licences ou tout autre titre de propriété que la Société juge opportun, et plus généralement de les détenir, gérer, développer, grever vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société juge appropriées.

La Société peut également prendre part à toutes transactions y compris financières ou commerciales, d'accorder à toute société ou entité appartenant au même groupe de sociétés que la Société ou affiliée d'une façon quelconque avec la Société, incluant les sociétés ou entités dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect ou tout autre forme d'intérêt, tout concours, prêt, avance, ou de consentir au profit de tiers des sûretés ou des garanties afin de garantir les obligations des sociétés précitées, ainsi que d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir par tous moyens le remboursement de toute somme empruntée.

Enfin la Société pourra prendre toute action et mener toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet afin d'en faciliter l'accomplissement.

Art. 4. Durée.

La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Siège.

Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, par décision du conseil de gérance conformément aux Statuts ou en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution de la majorité des associés représentant plus de soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La Société peut ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II.- Capital - Parts sociales

Art. 6. Capital.

Le capital social est fixé à USD 20.000,- (vingt mille Dollars US), divisé en 20.000 (vingt mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1,- USD (un Dollar US) chacune et sont chacune entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

Art. 7. Droits de vote.

Chaque part confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales qu'il détient.

Art. 8. Indivisibilité des parts.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale.

Art. 9. Transfert des parts.

Les parts sont librement cessibles entre associés de la Société ou lorsque la Société a un associé unique.

Les cessions de parts sociales aux tiers sont soumises à l'agrément préalable des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, donné en assemblée générale.

Les cessions de parts sociales sont constatées par acte écrit conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la "Loi").

Art. 10. Rachat des parts.

La Société peut racheter ses propres parts sociales pour autant que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction de son capital social.

Titre III.- Gérance**Art. 11. Nomination des gérants.**

La Société peut être gérée par un gérant unique ou plusieurs gérants. Dans le cas où plus d'un gérant est nommé, la Société sera gérée par un conseil de gérance qui sera alors composé de deux catégories différentes de gérants, à savoir des gérants de type A, des gérants de type B et des gérants de type C.

Aucun gérant n'a à être associé de la Société. Le(s) gérant(s) sont nommés par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. La rémunération, le cas échéant, du ou des gérant(s) est déterminée de la même manière.

Un gérant peut être révoqué, pour ou sans justes motifs, à tout moment, et être remplacé par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

Art. 12. Pouvoirs des gérants.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, à l'assemblée générale des associés, sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, le cas échéant.

La Société est liée par la signature de son gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'au moins un gérant de type A, un gérant de type B et un gérant de type C.

Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut déléguer son/ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, qui n'ont pas à être associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le gérant unique ou le conseil de gérance détermine les pouvoirs et rémunération (s'il y a lieu) des agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres modalités ou conditions de leur mandat.

Art. 13. Conseil de gérance.

Lorsque la Société est gérée par un conseil de gérance, celui-ci peut choisir parmi ses membres un président. Le conseil de gérance pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas être un gérant ou associé de la Société et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation d'un gérant. La convocation détaillant les points à l'ordre du jour, l'heure et le lieu de la réunion, est donnée à l'ensemble des gérants au moins 24 heures à l'avance, sauf lorsqu'il y est renoncé, par chacun des gérants, ou lorsque tous les gérants sont présents ou représentés.

Les réunions du conseil de gérance doivent se tenir au Grand-Duché de Luxembourg.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par tout autre moyen de communication adéquat un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié, s'ils sont initiés depuis le Grand-Duché de Luxembourg et permettant à l'ensemble des gérants participant à la réunion de s'entendre les uns les autres au même moment. Une telle participation est réputée équivalente à une participation physique.

Une réunion du conseil de gérance est dûment tenue, si au commencement de celle-ci, au moins un gérant de type A, au moins un gérant de type B et au moins un gérant de type C sont présents en personne ou représentés.

Lors d'une réunion du conseil de gérance de la Société valablement tenue, les résolutions dudit conseil sont prises par un vote de la majorité des gérants présents ou représentés.

Les résolutions écrites approuvées et signées par l'ensemble des gérants ont le même effet que les résolutions prises lors d'une réunion du conseil de gérance. Les résolutions peuvent être signées sur des exemplaires séparés, chacun d'eux constituant un original et tous réunis constituant un seul et même acte.

Les délibérations du conseil de gérance sont consignées dans des minutes signées par le président ou par deux gérants. Les copies ou extraits de ces minutes sont signés par le président ou par deux gérants.

Art. 14. Responsabilité des gérants.

Aucun gérant n'engage sa responsabilité personnelle pour des engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société dans le cadre de ses fonctions de gérant de la Société et conformément aux Statuts.

Titre IV.- Assemblée Générale des associés**Art. 15. Associé unique.**

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés conformément à la Loi.

Hormis les opérations courantes conclues à des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent faire l'objet de procès-verbaux ou être établis par écrit.

Art. 16. Assemblées générales.

Les assemblées générales d'associés peuvent être convoquées par le gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance, à défaut par le commissaire ou le conseil de surveillance s'il existe. A défaut, elles sont convoquées par les associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

Les convocations écrites à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour sont envoyées à chaque associé au moins 24 heures avant l'assemblée en indiquant l'heure et le lieu de la réunion.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter et agir à toute assemblée générale en nommant comme mandataire et par écrit un tiers qui n'a pas à être associé de la Société.

Les résolutions de l'assemblée générale des associés sont valablement adoptées par vote des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Si le quorum n'est pas atteint lors d'une première assemblée, les associés seront convoqués par lettre recommandée à une deuxième assemblée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions sont valablement adoptées à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les résolutions décidant de modifier les Statuts sont prises seulement par une résolution de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La tenue d'assemblées générales d'associés n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés ne dépasse pas vingt-cinq (25). En l'absence d'assemblée, les résolutions des associés sont valablement prises par écrit à la même majorité des votes exprimés que celle prévue pour les assemblées générales, et pour autant que chaque associé ait reçu par écrit, par tout moyen de communication approprié, l'intégralité du texte de chaque résolution soumise à approbation, préalablement à son vote écrit.

Lorsque la tenue d'une assemblée générale est obligatoire, une assemblée générale devra être tenue annuellement au Grand-Duché de Luxembourg au siège social de la Société le troisième jeudi du mois d'avril ou le jour ouvrable suivant si ce jour est férié.

Titre V.- Exercice social - Comptes sociaux - Profits - Audit**Art. 17. Exercice social.**

L'exercice social de la Société commence le 1^{er} novembre et se termine le 31 décembre, à l'exception du premier exercice qui commence ce jour et se terminera le 31 décembre 2010.

Art. 18. Comptes annuels.

Tous les ans, à la fin de l'exercice social, le conseil de gérance ou le gérant unique, le cas échéant, dresse un bilan et un compte de pertes et profits conformément la Loi, auxquels un inventaire est annexé, l'ensemble de ces documents constituant les comptes annuels sera soumis à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés à l'assemblée générale des associés.

Art. 19. Bénéfice.

Le solde du compte de pertes et profits, après déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions, tel qu'approuvé par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés, représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net est affecté à la réserve légale. Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint un dixième du capital social, mais devront être repris à tout moment jusqu'à entière reconstitution.

Le bénéfice restant est affecté par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, décidant de sa distribution aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent, de son report à nouveau, ou de son allocation à une réserve distribuable.

Art. 20. Dividendes intérimaires.

Nonobstant ce qui précède, le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut décider de verser des dividendes intérimaires avant la clôture de l'exercice social sur base d'un état comptable établi par le conseil de gérance, ou le gérant unique, le cas échéant, duquel doit ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à une réserve conformément à la Loi ou aux Statuts.

Art. 21. Audit.

Lorsque le nombre des associés excède vingt-cinq (25), la surveillance de la Société est confiée à un commissaire ou, le cas échéant, à un conseil de surveillance constitué de plusieurs commissaires.

Aucun commissaire n'a à être associé de la Société.

Le(s) commissaire(s) sont nommés par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des associés qui suit leur nomination. Cependant leur mandat peut être renouvelé par l'assemblée générale des associés.

Lorsque les conditions de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises sont atteints, la Société confie le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut cependant nommer un réviseur d'entreprise à tout moment.

Titre VI.- Dissolution - Liquidation

Art. 22. Dissolution.

La dissolution de la Société est décidée par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par un vote positif de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société. La Société n'est pas dissoute par la mort, la suspension des droits civils, la déconfiture ou la faillite d'un associé.

Art. 23. Liquidation.

La liquidation de la Société sera menée par un ou plusieurs liquidateurs désignés par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, résolution qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations. Au moment de la clôture de liquidation, les avoirs de la Société seront attribués à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent.

Souscription - Paiement

L'intégralité des 20.000 (vingt mille) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société, moyennant le paiement d'une prime d'émission y attachée de 80.000,- USD (quatre-vingt mille Dollars US) devant être allouée à un compte prime d'émission du bilan à hauteur de 78.000,- USD (soixante-dix-huit mille Dollars US) et à la réserve légale à hauteur de 2.000,- USD (deux mille Dollars US), a été entièrement souscrite par Uranium One Inc., prénommée, et a été intégralement libérée en numéraire. Le montant de 100.000,- USD (cent mille Dollars US) est donc à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par la production d'un certificat de blocage de fonds.

Frais

Le montant des frais, dépenses, coûts ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement évalués à mille quatre cents EUR (1.400,- EUR).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

- 1) - Cedric Carnoye, né le 14 septembre 1982 à Charleroi en Belgique et résidant au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
 - est nommé gérant de type A pour une période indéterminée,
 - Steven Dale Magnuson, ingénieur, né le 2 juin 1957 dans le Michigan, aux USA et résidant au 400 - 8055 East Tufts Avenue, Denver, CO, USA, 80237; et
 - Lloyd Hyunsoo Hong, juriste, né le 4 janvier 1973 à Lloydminster au Canada et résidant au 900 - 1285 West Pender, Vancouver, B.C. Canada V6E 4B1; sont tous deux nommés gérants de type B pour une période indéterminée,
 - Hugo Froment, né le 22 février 1974 à Laxou en France et résidant au 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
 - est nommé gérant de type C pour une période indéterminée.
- 2) Le siège social de la Société est établi au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate par la présente qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 25 novembre 2009. Relation: LAC/2009/50015. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009157039/459.

(090190701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Brasserie Santo Tirso S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 51, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 74.131.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009157002/9.

(090190280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Construction Oliveira Ferreira S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7420 Cruchten, Rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 100.904.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009157001/9.

(090190277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

V.M.L. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 75.910.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Version abrégée du dépôt des comptes annuels (art. 81 de la Loi du 19 décembre 2002)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009157425/11.

(090190607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Global Dynamic Partners Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 141.333.

In the year two thousand and nine, on the twentieth of October,

Before the undersigned, Maître Henri Hellinckx, notary, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

CB Richard Ellis Investors Holdings B.V., a private limited liability company (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), incorporated and existing under the laws of the Netherlands, registered with the Kamer van Koophandel under number 34168240, having a share capital of one hundred thousand euros (EUR 100,000.-) and having its registered office at 1, Locatellikade, NL - 1076 AZ Amsterdam,

here represented by Mr Lars Kemper, Rechtsanwalt, residing in Luxembourg (hereinafter the "Proxyholder"), by virtue of a proxy, given in Amsterdam, on 13 October 2009.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the Proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of Global Dynamic Partners Management S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) and its registered office 35, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 141.331, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 20 August 2008, published in the Mémorial C,

Recueil des Sociétés et Associations on 18 September 2008, n° 2278 (hereinafter the "Company"). The articles of incorporation have not been amended since.

The appearing party representing the entire share capital of the Company requested the undersigned notary to enact the following resolutions:

First resolution

In compliance with the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the sole shareholder decides to dissolve the Company and to put it into liquidation.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the sole shareholder decides to appoint as liquidator the Fiduciaire Patrick Sganzerla S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered address at 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 96.848.

The liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator may accomplish all the acts provided for by article 145 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, without requesting the authorization of the sole shareholder in the cases in which it is requested.

The liquidator may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidator may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

The liquidator may distribute the Company's assets to the sole shareholder in cash or in kind to its willingness.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to EUR 1,200.-.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The deed having been read to the Proxyholder acting in his hereabove stated capacities and known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said Proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suït la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

CB Richard Ellis Investors Holdings B.V., une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap), constituée et existant selon les lois des Pays-Bas, enregistrée auprès du Kamer van Koophandel de Amsterdam sous le numéro 34168240, ayant un capital social de cent mille euros (EUR 100.000,-) et son siège social au 1, Locatellikade, NL - 1076 AZ Amsterdam, Pays-Bas,

ici représentée par M. Lars Kemper, Rechtsanwalt, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Amsterdam, le 13 octobre 2009 (ci-après le "Mandataire").

La procuration signée ne varietur par le Mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associé unique de Global Dynamic Partners Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141331, ayant un capital de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) et son siège social 35, boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg, constituée conformément à un acte de Martine Schaeffer en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 20 août 2008, publié le 18 septembre 2008 dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 2278 (ci-après la "Société"). Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis le notaire soussigné d'instrumenter les résolutions suivantes:

Première résolution

En conformité avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'associé unique décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'associé unique décide de nommer comme liquidateur la Fiduciaire Patrick Sganzerla S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.848.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus ainsi que prévu aux articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le liquidateur peut accomplir tous les actes visés à l'article 145 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sans demander l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation serait requise.

Le liquidateur peut exempter le registre des hypothèques de faire une inscription automatique; renoncer à tous les droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions en rescision; enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, charges, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur n'a pas à faire l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dont il fixera l'étendue et la durée.

Le liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société à l'associé unique en numéraire ou en nature selon sa volonté.

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à EUR 1.200,-.

Le présent acte est dressé à Luxembourg à la date figurant en tête du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Et après lecture faite au Mandataire, agissant en cette qualité comme dit ci-avant et connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit Mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. KEMPER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 octobre 2009. Relation: LAC/2009/44296. Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009157077/109.

(090190209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Conadau S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 149.775.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twenty-seventh of November.

Before us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

- 1.- "CAPINVEST Ltd", having its registered office at suite 24, Watergardens 6, P.O. Box 629, Gibraltar, here represented by Mr Henri GRISIUS, licencié en sciences économiques appliquées, residing at 30, rue Joseph Hansen, L-1716 Luxembourg by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 27 November 2009.
- 2.- Mr Mirko von RESTORFF, retired bank manager, residing at 11, rue de l'Europe L-7225 Bereldange,
- 3.- Mr Henri GRISIUS, prenamed, acting in his own name.

The prementioned proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in their here above stated capacities, have drawn up the following articles of a joint stock company (Société anonyme) in the form of a family estate management company which the prenamed parties intend to organize among themselves.

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. There is hereby formed a public limited company ("Société anonyme") in the form of a family estate management company and under the name of "CONADAU S.A.-SPF".

Art. 2. The registered office is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

It may be transferred to any other address within the municipality of Luxembourg by a decision of the board of directors.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the Company, which has powers to commit the Company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. The exclusive object of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of financial assets within the meaning of article 2 of the law of May 11, 2007 on the corporation for the management of family assets (the SPF law) and within the meaning of the law of August 5, 2005 on financial Collateral Arrangements. The object of the Company includes investment activities in classical and alternative investments in Luxembourg and abroad, including but not limited to equities, bonds, currencies, undertakings for collective investments, options, futures, derivatives, all types of structured products, private equity, hedge funds, whereas the use of derivatives shall not be limited to the hedging of existing investments. The Company may borrow in any kind or form.

The Company shall neither directly nor indirectly interfere in the management of the companies in which it holds a participation, notwithstanding the rights which it may exercise as a shareholder.

The Company may on an ancillary basis take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose, within the limits permitted by the SPF Law.

Art. 5. The subscribed capital of the Company is fixed at seventy five million euro (75,000,000.- EUR) divided into seven hundred fifty thousand (750,000) shares with a par value of one hundred euro (100.- EUR) per share.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders, subject to the restriction foreseen by law.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

For the period foreseen here below, the authorised capital is fixed at eighty million Euro (EUR 80,000,000.-) to be divided into eight hundred thousand (800.000) shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

The board of directors is authorised, during a period of five years (5) ending on 27 November 2014, to increase from time to time the subscribed capital, within the limits of the authorised capital. These increases of capital may be subscribed and shares issued with or without issue premium and paid up by contribution in kind or cash, by incorporation of available reserves, profits carried forward or share premium if allowed by the general shareholders' meeting that decided the allocation to such reserves, profits carried forward and share premium. The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

The company will reserve its shares to the following investors:

- a) a physical person acting within the framework of the management of its private holdings or
- b) a patrimonial entity acting exclusively in interest of the holdings deprived of one or several physical persons or
- c) an intermediary acting for aimed investors sub a) or b) of the present paragraph.

Board of directors and Statutory auditors

Art. 6. The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company. The board of directors shall be composed of category A and category B directors.

However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholder in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

Art. 7. The board of directors will elect among its members a chairman. The chairman shall preside at all meetings of the board of directors, but in his absence the board of directors may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

The board of directors shall meet in Luxembourg, upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors of the Company shall be given to all directors at least twenty-four hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of directors.

No such convening notice is required if all the members of the board of directors of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have full knowledge of the agenda of the meeting.

The board of directors can deliberate or act validly only if a majority of its members are present or represented at a meeting of the board of directors and only if, at least, one director of category A and one director of category B are present or represented.

In case of emergency, a director may participate in the meeting of the board of directors by telephone or video conference call or by any similar means of communication allowing this person taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting and only if, at least, one director of category A and one director of category B vote in favour of the decisions. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

Art. 8. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by, at least, one director of category A and one director of category B. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by at least, one director of category A and one director of category B. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

Art. 9. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by Law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

Art. 10. The Company will be bound by the joint signature of one director of category A and one director of category B. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

Art. 11. The daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to the Chairman of the Board of Directors. His nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to the Chairman of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument to the Chairman of the Board of Directors.

Art. 12. The Company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 13. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by fax or telegram or telex.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 14. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the fourth Monday in the month of May of each year at 11.00 a.m.

If such day is a public holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 15. Each share entitles to the casting of one vote.

The Company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company.

Business year - Distribution of profits

Art. 16. The business year begins on January 1st of each year and ends on December 31st of the same year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the Company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 17. At least five percent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 18. The Company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

General dispositions

Art. 19. All matters not governed by the Articles of Association shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, and the SPF Law (Law of 11 May 2007).

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the Company and ends on 31 December 2010.

The first annual general meeting shall be held in 2011.

The first directors and the first auditor are elected by the extraordinary general shareholders meeting that shall take place immediately after the incorporation of the Company.

Subscription and Payment

The SEVEN HUNDRED FIFTY THOUSAND (750'000) shares, are subject to the payment of a global share premium amounting to seventy five million Euros (EUR 75'000'000.-), the whole to be fully paid up through a contribution in cash.

All the shares have been subscribed to as follows:

1.- CAPINVEST prenamed	749,998
2.- Mr Mirko von RESTORFF, prenamed	1
3.- Mr Henri GRISIUS, prenamed	1
TOTAL: seven hundred fifty thousand shares	750,000

The subscribed shares have been entirely paid up in cash together with a share premium, so that the Company has now at its disposal the sum of one hundred fifty million euro (EUR 150,000,000.-) as was certified to the undersigned notary, who expressly states this.

The total contribution of an amount of one hundred fifty million euro (EUR 150'000'000) will be allocated as follows:

(i) an amount of seventy-five million euro (EUR 75,000,000.-) will be allocated to the subscribed share capital of the Company and,

(ii) an amount of seventy-five million euro (EUR 75,000,000.-) will be allocated to the share premium account.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The amount of the expenses for which the Company is liable as a result of its formation is approximately fixed at seven thousand Euro.

Extraordinary general meeting

The above-named parties, acting in the here above stated capacities, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at THREE (3). The following have been elected as directors, their mandate expiring at the annual general meeting of 2011:

1.- Mr Mirko von RESTORFF, retired bank manager, residing at 11, rue de l'Europe L-7225 Bereldange, as director of category A,

2.- Mr Henri GRISIUS, licencié en sciences économiques appliquées, residing at 30, rue Joseph Hansen, L-1716 Luxembourg, as director of category B,

3.- Mr André BALDAUFF, diplômé de l'Ecole Supérieure de Commerce de Paris, residing at 75, rue Foch, L-1244 Luxembourg, as director of category B.

The extraordinary general meeting elects Mr. Mirko von RESTORFF, prenamed, as chairman of the board of directors.

Mr Mirko von RESTORFF, prenamed, is appointed as first managing director (administrateur-délégué) of the company, who is allowed to engage the company by his individual signature, in relation to the daily management of the company.

Second resolution

The number of statutory auditors is fixed at ONE (1).

The following has been appointed as statutory auditor, his mandate expiring at the annual general meeting of 2011:

"Ernst & Young", Société anonyme, having its registered office at 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Luxembourg, RCS Luxembourg B 47771.

Third resolution

The Company's registered office is located at 4, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the the appearing parties, known to the notary, said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-sept novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

ont comparu:

1.- CAPINVEST Ltd, ayant son siège social suite 24, Watergardens 6, P.O. Box 629, Gibraltar, ici représentée par Monsieur Henri GRISIUS, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant au 30, rue Joseph Hansen, L-1716 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 27 novembre 2009,

2.- Monsieur Mirko von RESTORFF, banquier, retraité, demeurant au 11, rue de l'Europe L-7225 Bereldange,

3.- Monsieur Henri GRISIUS, prénommé, agissant en son personnel.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par les parties comparantes et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquelles parties comparantes, agissant en leur susdite qualité, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme en la forme d'une société de gestion de patrimoine familial que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme de gestion de patrimoine familiale sous la dénomination de "CONADAU S.A.-SPF".

Art. 2. Le siège de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée, statuant comme en matière de modifications statutaires.

Le siège de la Société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La Société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a exclusivement pour objet d'acquérir, détenir, gérer et disposer d'actifs financiers dans les limites de l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion du patrimoine familial (la Loi SPF), et dans les limites de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière. L'objet de la Société inclut toute activité consistant en des placements classiques ou de type alternatif, au Luxembourg ainsi qu'à l'étranger, incluant de manière non exhaustive, les actions, obligations, devises, organismes de placement collectif, options futures, produits dérivés, toutes catégories de produits structurés, private equity, hedge funds, étant entendu que l'utilisation d'instruments dérivés ne se limitera pas à des opérations de couverture d'investissements existants.

La Société ne s'immiscera ni directement ni indirectement dans la gestion des sociétés dans lesquelles elle détient une participation, sous réserve des droits que la Société peut exercer en sa qualité d'actionnaire.

La Société peut, de façon accessoire, prendre toutes mesures et effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social et ce, dans les limites autorisées par la Loi SPF.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à soixante quinze millions d'euros (75'000'000.- EUR) divisé en sept cent cinquante mille (750'000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) par action.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, sous réserve des restrictions prévues par la loi.

La Société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de quatre-vingt millions d'euros (EUR 80.000.000,-), qui sera représenté par huit cent mille (800'000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- euros) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 27 novembre 2014, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé, avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec émission d'actions nouvelles et avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, à condition qu'elles soient autorisées par l'assemblée générale des actionnaire ayant statué sur l'affectation de ces réserves, bénéfices ou primes d'émission. Le conseil d'administration peut déléguer à tout administrateur, ou toute autre personne dûment autorisée, à recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

La société réservera ses actions aux investisseurs suivants:

- a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou
- b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou
- c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs.

Administration - Surveillance

Art. 6. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Le conseil d'administration sera composé d'administrateurs de catégorie A et de catégorie B.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 7. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président. Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration; et en son absence, le conseil d'administration pourra désigner un autre président pro tempore à la majorité des voix des administrateurs présents à cette réunion.

Le conseil d'administration se réunira au Luxembourg, sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation.

Il pourra être passé outre à cette convocation si tous les administrateurs sont présents ou représentés à la réunion du conseil et s'ils établissent avoir été dûment convoqués et avoir été informés de l'ordre du jour de la réunion.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration et si au moins un administrateur de catégorie A et un administrateur de catégorie B est présent ou représenté.

En cas d'urgence, un administrateur pourra participer à la réunion du conseil par conférence téléphonique ou vidéo, ou par tout autre moyen de communication similaire, permettant à la personne qui participe à la réunion, d'être à même d'entendre et de communiquer avec les autres. La participation à la réunion du conseil d'administration par ces moyens de communication sera considérée comme y participant en personne.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion, et si au moins un administrateur de catégorie A et un administrateur de catégorie B votent en faveur de ces résolutions. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Art. 8. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par au moins un administrateur de catégorie A et un administrateur de catégorie B. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par au moins un administrateur de catégorie A et un administrateur de catégorie B. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Art. 10. La Société sera engagée par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

Art. 11. La gestion journalière de la Société, ainsi que la représentation de la Société dans le cadre de cette gestion journalière pourra être déléguée au président du conseil d'administration. Sa nomination, sa révocation et ses attributions seront définies par résolutions du conseil d'administration. En cas de délégation au président du conseil d'administration, le conseil devra faire un rapport annuel à l'assemblée générale concernant les frais, les dépenses et autres avantages qui seront accordés au délégué. La Société pourra également accorder des pouvoirs spécifiques au président du conseil d'administration par procuration authentique ou sous seing privé

Art. 12. La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et qui pourront être révoqués à tout moment.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Les dispositions légales relatives aux règles de quorum ainsi qu'aux règles de date et délais s'appliqueront aux convocations et à la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, à moins qu'il n'en soit disposé autrement dans les présents statuts.

Un actionnaire pourra se faire représenter à toute assemblée par une autre personne désignée par ses soins, par écrit, par télécopie, télégramme ou télex.

Sauf en cas de dispositions contraires prévues par la Loi, les résolutions des assemblées des actionnaires dûment convoqués seront adoptées à la majorité simple des membres présents et représentés, qui auront voté.

Le conseil d'administration déterminera toutes les autres conditions qui devront être remplies par les actionnaires pour prendre part aux assemblées des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée des actionnaires, et s'ils établissent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, cette dernière pourra être tenue sans convocation ni publication préalable.

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le quatrième lundi du mois de mai de chaque année à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 15. Chaque action donne droit à une voix.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la Société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les activités de la Société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 17. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 18. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 19. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément aux Lois, et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que la Loi SPF (Loi du 11 mai 2007).

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2010.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2011.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la Société.

Souscription et Paiement

Les sept cent cinquante mille (750.000) actions, sont assorties d'une prime d'émission globale de soixante quinze millions d'euros (EUR 75.000.000,-), le tout devant être pleinement libéré par un apport en numéraire.

L'intégralité des actions ont été souscrites comme suit par:

1.- CAPINVEST Ltd prénommée	749.998
2.- Monsieur Mirko von RESTORFF prénommé	1
3.- Monsieur Henri GRISIUS, prénommé	1
TOTAL: sept cent cinquante mille actions	750.000

Les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées avec une prime d'émission par des versements en numéraire, de sorte que la somme de cent cinquante millions d'euros (150'000'000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société.

L'apport de cent cinquante millions d'euros (150.000.000,- EUR) sera alloué comme suit:

- (i) la somme de soixante quinze millions d'euros (75.000.000,- EUR) au capital social souscrite de la Société, et
- (ii) un montant de soixante quinze millions d'euros (75.000.000,- EUR) au compte de prime d'émission de la Société.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la Société du chef de sa constitution à environ sept mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à TROIS (3).

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale annuelle statutaire de 2011:

- 1.- Monsieur Mirko von RESTORFF, banquier, retraité, demeurant 11, rue de l'Europe L-7225 Bereldange, aux fonctions d'administrateur de catégorie A,
- 2.- Monsieur Henri GRISIUS, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant au 30, rue Joseph Hansen, L-1716 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur de catégorie B,
- 3.- Monsieur André BALDAUFF, diplômé de l'Ecole Supérieure de Commerce de Paris, demeurant au 75, rue Foch, L-1244 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur de catégorie B.

L'assemblée générale extraordinaire nomme Monsieur Mirko von RESTORFF, prénommé, aux fonctions de président du conseil d'administration.

Monsieur Mirko von RESTORFF, préqualifié, est nommé en qualité d'administrateur-délégué de la société, lequel pourra engager la société sous sa signature individuelle, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large.

Deuxième résolution

Le nombre de commissaires est fixé à UN (1).

Est appelée aux fonctions de commissaire, son mandat expirant à l'assemblée générale annuelle statutaire de 2011:

"Ernst & Young", Société anonyme, ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Luxembourg, RCS Luxembourg B47771.

Troisième résolution

Le siège social de la Société est fixé au 4, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la mandataire des parties comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête de la même mandataire et en cas de divergences entre les texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la personne comparante prémentionnée, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: H. GRISIUS, M. von RESTORFF, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 1^{er} décembre 2009. Relation: EAC/2009/14657. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009157099/439.

(090190602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

MFO Racing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 135.188.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 10 décembre 2009

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2010 comme suit:

Commissaire aux comptes

ComCo S.A., 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009156764/17.

(090190572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Fiduciaire du Large, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5753 Frisange, 43, Parc Lésigny.

R.C.S. Luxembourg B 100.156.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2009.

Fiduciaire du Large

43, Parc Lésigny

L-5753 Frisange

Signature

Référence de publication: 2009156784/14.

(090190496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

EnergyMixx Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5753 Frisange, 43, Parc Lésigny.

R.C.S. Luxembourg B 84.062.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2009.

Fiduciaire du Large

43, Parc Lésigny

L-5753 Frisange

Signature

Référence de publication: 2009156785/14.

(090190497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Crab International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 131.366.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 7 décembre 2009

Résolutions:

Le mandat des administrateurs venant à échéance, l'assemblée décide de le reconduire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2009 comme suit:

- Monsieur Stefano De Meo, employé privé, demeurant professionnellement au 19/21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur et président;

- Monsieur Vincent Thill, employé privé, demeurant professionnellement au 19/21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

- Madame Sandrine Durante, employée privée, demeurant professionnellement au 19/21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur.

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2009 comme suit:

Commissaire aux comptes:

Fiduciaire MEVEA Sàrl, 4, rue de l'Eau, L - 1449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2009156758/26.

(090190726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Canto Ecological Ports S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5753 Frisange, 43, Parc Lésigny.

R.C.S. Luxembourg B 119.015.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2009.

Fiduciaire du Large

43, Parc Lésigny

L-5753 Frisange

Signature

Référence de publication: 2009156782/14.

(090190491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Fiduciaire du Large, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5753 Frisange, 43, Parc Lésigny.

R.C.S. Luxembourg B 100.156.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2009.

Fiduciaire du Large

43, Parc Lésigny

L-5753 Frisange

Signature

Référence de publication: 2009156783/14.

(090190493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Orion Income Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 118.882.

EXTRAIT

L'associé unique de la société Orion Income Finance Luxembourg S.à r.l. a accepté la démission de Monsieur Bruce Charles Bossom comme gérant de la société avec effet au 13 novembre 2009.

L'associé unique d'Orion Income Finance Luxembourg S.à r.l. a ensuite nommé les deux personnes suivantes comme gérants de la société pour une durée maximale de 6 ans avec effet au 13 novembre 2009:

- Monsieur Olivier de Nervaux, gérant de portefeuille, né le 5 janvier 1946 à Paris (France), demeurant à 42, boulevard de la Tour Maubourg, 75007 Paris (France); et
- Monsieur Anthony Halligan, directeur financier, né le 17 mars 1962 à Christchurch (Nouvelle Zélande), demeurant à 43 Cambridge Road, West Wimbledon, Londres SW20 0QB (Royaume-Uni).

Le conseil de gérance se compose comme suit:

- Monsieur Nicolas Brimeyer;
- Monsieur Christopher Jenner;
- Monsieur Ronald W. de Koning;
- Monsieur Olivier de Nervaux; et
- Monsieur Anthony Halligan.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Orion Income Finance Luxembourg S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2009156515/26.

(090189116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Orion Income Master Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 360.750,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 118.883.

—
EXTRAIT

L'associé unique de la société Orio, Income Master Luxembourg S.à r.l. a accepté la démission de Monsieur Bruce Charles Bossom comme gérant de la société avec effet au 13 novembre 2009.

L'associé unique d'Orion Income Master Luxembourg S.à r.l. a ensuite nommé les deux personnes suivantes comme gérants de la société pour une durée maximale de 6 ans avec effet au 13 novembre 2009:

- Monsieur Olivier de Nervaux, gérant de portefeuille, né le 5 janvier 1946 à Paris (France), demeurant à 42, boulevard de la Tour Maubourg, 75007 Paris (France); et
- Monsieur Anthony Halligan, directeur financier, né le 17 mars 1962 à Christchurch (Nouvelle Zélande), demeurant à 43 Cambridge Road, West Wimbledon, Londres SW20 0QB (Royaume-Uni).

Le conseil de gérance se compose comme suit:

- Monsieur Nicolas Brimeyer;
- Monsieur Christopher Jenner;
- Monsieur Ronald W. de Koning;
- Monsieur Olivier de Nervaux; et
- Monsieur Anthony Halligan.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Orion Income Master Luxembourg S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2009156507/26.

(090189137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Société Financière de l'Eridan S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 40.839.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09.12.2009.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Société Anonyme
CABINET D'EXPERTS COMPTABLES
Signature

Référence de publication: 2009156491/14.

(090189344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Copesa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 52.971.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09.12.2009.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Société Anonyme
CABINET D'EXPERTS COMPTABLES
Signature

Référence de publication: 2009156492/14.

(090189298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

A3COM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 2B, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 105.465.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration de la société anonyme A3COM

Il est décidé avec les voix des administrateurs Monsieur Ponsard et Monsieur Allaume de retirer avec effet immédiat l'administration des affaires courantes et les pouvoirs de gestion journalière à Madame Haddar Karine qui ne pourra plus engager par sa seule signature la société.

Luxembourg, le 18 juillet 2008.
ALLAUME Stéphane / PONSARD Olivier
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009156511/14.

(090189876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

A3COM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 2B, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 105.465.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme A3 COM

Il résulte d'une décision de l'assemblée générale extra ordinaire des actionnaires réunie en date du 18 juillet 2008 que le mandat d'administrateur a été retirée avec effet immédiat à Madame HADDAR Karine.

Madame HADDAR Karine n'a plus de pouvoir de représenter la société avec effet immédiat.

Tous les pouvoirs de signature lui ont été retirés avec effet immédiat.

Luxembourg, le 18 juillet 2008.
ALLAUME Stéphane / PONSARD Olivier
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009156512/15.

(090189879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

DeA Capital S.A. SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 137.832.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 10 avril 2009

Résolutions:

Les mandats des administrateurs venant à échéance, l'assemblée décide de les élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2009 comme suit:

Conseil d'administration:

Mrs Pierre Thielen, avocat à la cour, demeurant au 5-11, Avenue Gaston Diderich, L -1420 Luxembourg, président et administrateur;

Alex Schmitt, avocat à la cour, demeurant au 22-24, Rives de Clausen, L - 2165 Luxembourg, administrateur;

Paolo Ceretti, gérant de sociétés, demeurant 15, Via Giovanni Da Verrazzano, I -28100 Novara (Italie) administrateur;

Manolo Santilli, employé privé, demeurant 15, Via Giovanni Da Verrazzano, I -28100 Novara (Italie) administrateur;

Emile De Demo, employé privé, demeurant au 9-11, Grand Rue, L - 1661 Luxembourg, administrateur;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009156755/25.

(090190743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Attica Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 73.982.

Il résulte du contrat d'achat de parts sociales signé en date du 23 décembre 1999 que les parts sociales de la société de ISK 100,- chacune, seront désormais réparties comme suit:

Désignation de l'associé	Nombre de parts sociales
Egill Jónsson, résidant au Hrauntungu 28, 220 Hafnarfjörður, Islande	21.275
Total	21.275

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 Décembre 2009.

Pour Attica Holding S. à r.l.

Starbrook International Limited

Signature

Gérant

Référence de publication: 2009156753/20.

(090190172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Orion Investment Partners Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 122.514.

—
EXTRAIT

L'associé unique de la société Orion Investment Partners Luxembourg S.à r.l. a accepté les démissions respectives de Monsieur Aref Hisham Lahham, Monsieur Bruce Charles Bossom et de Monsieur Van James Stults comme gérants de la société avec effet au 13 novembre 2009.

L'associé unique d'Orion Investment Partners Luxembourg S.à r.l. a ensuite nommé les cinq personnes suivantes comme gérants de la société pour une durée maximale de 6 ans avec effet au 13 novembre 2009:

- Monsieur Nicolas Brimeyer, administrateur, né le 2 février 1941 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant à 15, rue Michel Lentz, L-1928 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);
- Monsieur Christopher Jenner, administrateur, né le 11 novembre 1944 à Edimbourg (Royaume-Uni), demeurant à 57a, rue John Grün, L-5619 Mondorf les Bains (Grand-Duché de Luxembourg);
- Monsieur Ronald W. de Koning, conseiller immobilier, né le 29 décembre 1961 à Nijmegen (Pays-Bas), demeurant à Zuideinde 2, 2445 AV Aarlanderveen (Pays-Bas);
- Monsieur Olivier de Nervaux, gérant de portefeuille, né le 5 janvier 1946 à Paris-(France), demeurant à 42, boulevard de la Tour Maubourg, 75007 Paris (France); et
- Monsieur Anthony Halligan, directeur financier, né le 17 mars 1962 à Christchurch (Nouvelle Zélande), demeurant à 43 Cambridge Road, West Wimbledon, Londres SW20 0QB (Royaume-Uni).

Le conseil de gérance se compose comme suit:

- Monsieur Nicolas Brimeyer;
- Monsieur Christopher Jenner;
- Monsieur Ronald W. de Koning;
- Monsieur Olivier de Nervaux; et
- Monsieur Anthony Halligan.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Orion Investment Partners Luxembourg S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2009156593/34.

(090189783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Orion Asset France III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 123.009.

EXTRAIT

L'associé unique de la société Orion Asset France III S.à r.l. a accepté les démissions respectives de Monsieur Aref Hisham Lahham, Monsieur Bruce Charles Bossom et de Monsieur Van James Stults comme gérants de la société avec effet au 13 novembre 2009.

L'associé unique d'Orion Asset France III S.à r.l. a ensuite nommé les cinq personnes suivantes comme gérants de la société pour une durée maximale de 6 ans avec effet au 13 novembre 2009:

- Monsieur Nicolas Brimeyer, administrateur, né le 2 février 1941 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant à 15, rue Michel Lentz, L-1928 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);
- Monsieur Christopher Jenner, administrateur, né le 11 novembre 1944 à Edimbourg (Royaume-Uni), demeurant à 57a, rue John Grün, L-5619 Mondorf les Bains (Grand-Duché de Luxembourg);
- Monsieur Ronald W. de Koning, conseiller immobilier, né le 29 décembre 1961 à Nijmegen (Pays-Bas), demeurant à Zuideinde 2, 2445 AV Aarlanderveen (Pays-Bas);
- Monsieur Olivier de Nervaux, gérant de portefeuille, né le 5 janvier 1946 à Paris (France), demeurant à 42, boulevard de la Tour Maubourg, 75007 Paris (France); et
- Monsieur Anthony Halligan, directeur financier, né le 17 mars 1962 à Christchurch (Nouvelle Zélande), demeurant à 43 Cambridge Road, West Wimbledon, Londres SW20 0QB (Royaume-Uni).

Le conseil de gérance se compose comme suit:

- Monsieur Nicolas Brimeyer;
- Monsieur Christopher Jenner;
- Monsieur Ronald W. de Koning;
- Monsieur Olivier de Nervaux; et
- Monsieur Anthony Halligan.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Orion Asset France III S.à r.l.

Signature

Avocat

Référence de publication: 2009156600/34.

(090189767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Next Generation Aircraft Finance 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 131.951.

Extrait des Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Associés prises en date du 2 Décembre 2009

Il résulte d'une décision des associés prise en date du 2 Décembre 2009:

- que Domels S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 14, rue Erasme L-1468 Luxembourg a démissionné de sa fonction de gérant unique de la société avec effet immédiat;
- que DMC S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg est nommé en tant que nouvel gérant unique de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée..

Luxembourg.

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Signatures

Un Mandataire

Référence de publication: 2009156701/20.

(090190608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

PEF Antalya Retail Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 128.624.

Les comptes annuels pour la période du 9 mai 2007 (date de constitution) au 31 décembre 2007, ainsi que les documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2009.

Référence de publication: 2009155745/12.

(090188761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

Compagnie Walser des Eaux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 55.768.

DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le vingt novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société anonyme SOCIETE WALSER DES EAUX S.A., avec siège social à L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté, R.C.S. Luxembourg B 134.108, ici représentée par Monsieur Daniel GALHANO, Expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 12 novembre 2009.

Ladite procuration, après avoir été signées "ne varietur" par le comparant, et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée par Monsieur Daniel GALHANO, préqualifié, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

I.- Que la société anonyme "COMPAGNIE WALSER DES EAUX S.A.", R.C.S. Luxembourg section B numéro 55.768, ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 16 juillet 1996, publié au Mémorial C numéro 541 du 23 octobre 1996.

II.- Que le capital social de la société "COMPAGNIE WALSER DES EAUX S.A.", prédésignée, s'élève actuellement à soixante-quatorze mille trois cent soixante-huit Euros et six centimes (EUR 74.368,06), représenté par trois mille (3.000) actions sans désignation de valeur nominale.

III.- Que selon le registre des actionnaires, la comparante est l'actionnaire unique de la prédite société "COMPAGNIE WALSER DES EAUX S.A.".

IV.- Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la société "COMPAGNIE WALSER DES EAUX S.A.", qui a interrompu ses activités.

V.- Que la comparante, également en sa qualité de liquidateur, déclare qu'elle a repris tous les éléments d'actif et de passif de ladite société.

VI.- Qu'il est attesté que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la société dissoute et répondra personnellement de tout le passif de la société, même inconnu à ce jour.

VII.- Que la liquidation de la société "COMPAGNIE WALSER DES EAUX S.A." est achevée et que celle-ci est à considérer comme définitivement close.

VIII.- Que décharge pleine et entière est donnée à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leur mandat.

IX.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la société dissoute.

X.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de mille cent Euros (1.100,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. GALHANO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 24 novembre 2009. Relation: LAC/2009/49825. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE, conforme à l'original.

Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009157072/52.

(090190344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Comptoir Luxembourgeois des Charbonnages d'Eschweiler, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 5.070.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendneun, den siebten Dezember.

Vor der unterzeichnenden Notarin Blanche MOUTRIER, mit Amtswohnsitz in Esch/Alzette,

ist erschienen:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung niederländischen Rechts "ARIENS STEENFABRIEK I B.V.", mit Sitz in NL-7609 HA Almelo, De Condor 25, vertreten durch ihre Geschäftsführerin, die Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechts "EBV GmbH", mit Sitz in D-41836 Hückelhoven, Myhler Strasse 83, vertreten durch ihre Geschäftsführer

- Herrn Thomas HOFFMANN, mit Berufsanschrift in D-41836 Hückelhoven, Myhler Strasse 83,

- Herrn Fred EISNER, mit Berufsanschrift in D-41836 Hückelhoven, Myhler Strasse 83,

welche die Gesellschaft gegenüber Dritten durch ihre gemeinsame Unterschrift rechtsgültig vertreten können;

hier vertreten durch:

Herrn Franz WYNANDS, mit Berufsanschrift in D-41836 Hückelhoven, Myhler Strasse 83,

auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift gegeben am 9. Oktober 2008.

welche Vollmacht nach "ne varietur" Paraphierung durch den Komparenten und der amtierenden Notarin gegenwärtiger Vollmacht beigebogen bleiben um mit derselben einregistriert zu werden.

Der Komparent handelnd wie eingangs erwähnt, ersuchte die amtierende Notarin folgendes zu beurkunden:

I.- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "COMPTOIR LUXEMBOURGEOIS DES CHARBONNAGES D'ESCHWEILER", mit Sitz in L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, gegründet wurde unter der Form einer Aktiengesellschaft gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Joseph NEUMAN, mit Amtssitz in Luxemburg, am 25. November 1924, veröffentlicht im Memorial C vom 6. Dezember 1924, eingetragen im Firmen- und Handelsregister Luxemburg unter Nummer B 5.070. Die Satzung wurde mehrmals abgeändert, und zuletzt gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Reginald NEUMAN, mit Amtssitz in Luxemburg, am 6. März 2002, veröffentlicht im Memorial C Nummer 934 vom 19. Juni 2002.

II.- Dass das Gesellschaftskapital der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "COMPTOIR LUXEMBOURGEOIS DES CHARBONNAGES D'ESCHWEILER", vorbenannt, ZWEIHUNDERTFÜNFZIGTAUSEND EURO (EUR 250.000,-) beträgt, eingeteilt in ZEHNTAUSEND (10.000) Anteile mit einem Nominalwert von je FÜNFUNDZWANZIG EURO (EUR 25,-).

III.- Dass die Komparentin, vertreten wie eingangs erwähnt, in ihrer Qualität als alleinige Anteilseignerin, vollkommene Kenntnis der Satzung und der finanziellen Lage von der obengenannten Gesellschaft mit beschränkter Haftung "COMPTOIR LUXEMBOURGEOIS DES CHARBONNAGES D'ESCHWEILER" hat.

IV.- Dass die Komparentin, vertreten wie eingangs erwähnt, alleiniger Eigentümer sämtlicher Anteile der vorbenannten Gesellschaft ist und deren Auflösung beschliesst.

V.- Dass die Komparentin, vertreten wie eingangs erwähnt, erklärt, dass sämtliche bekannten Schulden beglichen worden sind und sie zudem über sämtliche Aktiva der Gesellschaft verfügt und demnach persönlich haftbar ist für deren Passiva und eventuellen Verpflichtungen, auch diejenigen welche ihr zum heutigen Zeitpunkt unbekannt sind, und somit die Liquidation der Gesellschaft abgeschlossen ist und diese hiermit als endgültig aufgelöst zu betrachten ist.

VI.- Entlastung und Entbindung ihrer Mandate wird erteilt den Geschäftsführern.

VII.- Die Bücher und Dokumente der Gesellschaft werden für den Zeitraum von fünf Jahren am Sitz der Gesellschaft aufbewahrt.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Esch/Alzette, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparentin, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand, und Wohnort bekannt, hat dieselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: F. Wynands, Moutrier Blanche

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 08 décembre 2009 Relation: EAC/2009/14991 Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 9 décembre 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009157067/56.

(090190325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Acti-Medic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 93.342.

—
*Extrait des résolutions prises lors de
l'assemblée générale ordinaire du 23 juin 2009*

L'Assemblée renouvelle le mandat d'administrateur de

- Madame Christel YAMALIAN, employée privée, avec adresse professionnelle 84, Grand-rue, L-1660 Luxembourg à dater du 21 mai 2007 jusqu'à l'Assemblée Générale de 2012;

- Aworld Administration Inc., ayant son siège social Road Town à Tortola (Iles Vierges Britanniques) représentée par Madame Christel YAMALIAN à dater du 20 mai 2008 jusqu'à l'Assemblée de 2012;

- Madame Jacqueline CANNIEUX, docteur en pharmacie, demeurant 19, rue des Halles à F-79600 Airvault à dater du 21 mai 2007 jusqu'à l'Assemblée Générale de 2012.

L'Assemblée renouvelle le mandat d'administrateur délégué de Madame Jacqueline CANNIEUX, pré-qualifiée, à dater du 22 mai 2006 jusqu'à l'Assemblée de Générale de 2012.

L'Assemblée choisi de nommer en tant que Commissaire aux comptes pour une durée déterminée à dater de ce jour, la société BS Consulting S.A. ayant son siège social au 117, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg jusqu'à l'Assemblée Générale de 2012.

Signature
Le mandataire

Référence de publication: 2009155509/23.

(090188858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

Eurx Properties S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 103.713.

Les comptes annuels pour la période du 21 octobre 2004 (date de constitution) au 31 décembre 2005, ainsi que les documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2009.

Référence de publication: 2009155746/12.

(090188759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

Quoniam Funds Selection SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 308, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 141.455.

Abschlussprüfer der Gesellschaft

In der ordentlichen Generalversammlung am 02.12.2009 haben die Aktionäre einstimmig beschlossen, die KPMG Audit S.à r.l., 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, zum Abschlussprüfer für das am 30.09.2009 endende Geschäftsjahr zu bestellen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Quoniam Funds Selection SICAV

Rudolf Kessel / Andreas Giel

Référence de publication: 2009155580/14.

(090188639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

Everop Square 1.B S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 139.947.

*Extrait de la réunion du conseil
d'administration tenue le lundi 7 décembre 2009*

Il résulte de la réunion du conseil d'administration tenue en date du lundi 7 décembre 2009 que:

1- Le Conseil d'Administration a décidé de nommer en son sein Monsieur Maurizio BEI à la fonction du Président du Conseil d'Administration.

2- Conformément à l'autorisation lui accordée par les actionnaires lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le lundi 7 décembre 2009, le Conseil d'administration a décidé de nommer à la fonction d'administrateur-délégué:

- Monsieur Vincent KLEIN, ingénieur, né le 29 juillet 1968 à Strasbourg (F), demeurant à F-67450 Mundolsheim, 23, rue des Chasseurs.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2012.

En sa qualité d'administrateur-délégué, Monsieur KLEIN signera obligatoirement l'ensemble des actes et documents destinés à engager la société dans le cadre de la réalisation de son objet social, par signature conjointe avec celle d'un administrateur de classe A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2009155577/24.

(090188499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

Propinvest Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 56, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 26.240.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 7 décembre 2009, que:

Sont réélus Administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2009:

- M. Hans-Ulrich HÜGLI, «Managing Director», né le 4 mai 1950 à Meikirch (Suisse), demeurant au 56, Grand-rue, L-2010 Luxembourg.

- Mrs Viviane LEURIN, «Director», née le 6 avril 1955 à Saint Trond (Belgique) demeurant au 56, Grand-rue, L-2010 Luxembourg.

- M. Markus KRAMER, «Director», né le 10 décembre 1965 à Bonn (Allemagne) demeurant au 56, Grand-rue, L-2010 Luxembourg.

Est réélue Commissaire aux Comptes pour la même période:

- FIDUCIAIRE EVERARD & KLEIN S.à.r.l., avec siège social au 83, rue de la Libération, L-5969 Itzig (Luxembourg).

Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009155572/23.

(090188311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

Perimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson.

R.C.S. Luxembourg B 144.009.

—
*Extrait de la décision
de l'actionnaire unique du 30 novembre 2009*

- L'actionnaire unique décide d'accepter la démission de M. Denis BOUR en tant qu'administrateur unique de la société.

- L'actionnaire unique décide d'accepter la démission de Mme Heike HEINZ en tant que commissaire aux comptes de la société.

- La FIDUCIAIRE ECCA SARL, ayant son siège social au 65, rue des Romains L-8041 Strassen, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 131.089 est nommée administrateur unique. La FIDUCIAIRE ECCA SARL est représentée par son gérant, M. Guillaume Bernard, né le 18.04.1973 à Thionville (France), demeurant professionnellement au 65, rue des Romains, L-8041 Strassen. Le nouvel administrateur est nommé jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014.

- La société TAXIOMA SARL, ayant son siège social au 65, rue des Romains, L-8041 Strassen, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 128.542 est nommée à la fonction de commissaire aux comptes de la société; est nommé jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PERIMMO S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2009155501/23.

(090188644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

Defense Plaza Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 116.363.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 56871 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2009155964/12.

(090189146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Engel Lux 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 116.056.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 56798 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2009155974/12.

(090189157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

MGJL Sub Co 2 (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: JPY 3.000.000,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 136.983.

Société constituée en date du 5 mars 2008, selon acte dressé par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2008, relation LAC/2008/10033, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations no. 872 du 9 avril 2008.

Le bilan au 28 février 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MGJL Sub Co 2 (Lux) S.à r.l.
Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2009156371/16.

(090189279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

MGJL Sub Co 1 (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: JPY 16.960.000,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 136.984.

Société constituée en date du 5 mars 2008, selon acte dressé par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2008, relation LAC/2008/10032, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations no. 872 du 9 avril 2008.

Le bilan au 28 février 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MGJL Sub Co 1 (Lux) S.à r.l.
Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2009156372/16.

(090189278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

MGJL Management (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 136.987.

Société constituée en date du 3 mars 2008, selon acte dressé par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2008, relation LAC/2008/9560, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations no. 871 du 9 avril 2008.

Le bilan au 28 février 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MGJL Management (Lux) S.à r.l.

Un Mandataire

Signature

Référence de publication: 2009156373/16.

(090189275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Chremalux SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 14, Chemin des Douaniers.

R.C.S. Luxembourg B 97.838.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFIROM SA

Route de Bigonville, 18

L-8832 ROMBACH-MARTELANGE

Signature

Référence de publication: 2009156288/13.

(090189083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Investment Select Fund V, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 124.190.

CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société "INVESTMENT SELECT FUND V", reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 26 novembre 2009, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 30 novembre 2009. Relation: EAC/2009/14579.

- que la société "INVESTMENT SELECT FUND V" (la "Société"), société d'investissement à capital variable, établie et ayant son siège social au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 124190,

constituée suivant acte notarié du 25 janvier 2007 et publié au Mémorial C numéro 299 du 5 mars 2007,

se trouve à partir de la date du 26 novembre 2009 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 30 avril 2009 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les article 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au siège social de la Société dissoute, en l'occurrence au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

POUR EXTRAIT CONFORME, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 décembre 2009.

Référence de publication: 2009156293/26.

(090189393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Fédération Luxembourgeoise des Sports de Glace, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1899 Kockelscheuer, 42, route de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg F 4.378.

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée extraordinaire des membres de l'Association datant du 18 décembre 2007 que le siège social de l'Association est désormais transféré au: 42, route de Bettembourg, L-1899 Kockelscheuer, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Münsbach, le 03/12/2009.

FEDERATION LUXEMBOURGEOISE DES SPORTS DE GLACE

BP 2087 L-1020 LUXEMBOURG

P. Welscher

Référence de publication: 2009156310/15.

(090189748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Financière Jean Rouch S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 68.673.

Le contrat de domiciliation signé entre la société AGIR Luxembourg S.A., société anonyme avec siège social à Luxembourg au 16, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg et la société FINANCIERE JEAN ROUCH S.A., RCS Luxembourg n° B 68.673, en date du 8 septembre 2006, a été dénoncé avec effet à la date de publication de la présente dénonciation.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AGIR Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2009156315/13.

(090189737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Marcell Manager S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 121.644.

CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 20 novembre 2009

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société:

- approuve le rapport de l'auditeur à la liquidation;
- prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister en date du 20 novembre 2009;
- décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à l'adresse suivante: 421F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2009.

Marcell Manager S.A., en liquidation volontaire

Signature

Référence de publication: 2009156295/20.

(090189212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Sabri Holding S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 72.884.

CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale qui s'est tenue en date du 3 décembre 2009 que:

1. l'assemblée a décidé la clôture de la liquidation et constate la dissolution définitive de la société;
2. l'assemblée a accordé décharge pleine de leurs missions respectives au liquidateur, aux administrateurs et aux commissaires;
3. les documents de la société seront conservés pendant la durée légale de cinq ans au siège de la société, 39, boulevard Joseph II à L-1840 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Le liquidateur

Référence de publication: 2009156306/18.

(090189712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

MGJL Sub Co 4 (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: JPY 3.000.000,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 136.985.

Société constituée en date du 5 mars 2008, selon acte dressé par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2008, relation LAC/2008/10035, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations no. 872 du 9 avril 2008.

Le bilan au 28 février 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MGJL Sub Co 4 (Lux) S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2009156369/16.

(090189286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Monalie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4633 Differdange, 15, rue de la Grève Nationale.

R.C.S. Luxembourg B 127.839.

Résolutions des Associés prises à Luxembourg en date du 25 novembre 2009

- L'Assemblée a décidé de transférer le siège social de la société vers le 15, rue de la Grève Nationale à L-4633 Differdange.

- L'Assemblée a nommé en qualité de gérante Mme Monica Brugnoli, employée privée, née le 5 avril 1971 à Alessandria (I), domiciliée au 24, rue de l'Institut Molitor, B-6717 Schadeck. Madame Monica Brugnoli est nommée pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

16, rue de Nassau

L-2213 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009156308/18.

(090189082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

MGJL Sub Co 3 (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: JPY 3.000.000,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 136.986.

Société constituée en date du 5 mars 2008, selon acte dressé par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2008, relation LAC/2008/10034, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations no. 872 du 9 avril 2008.

Le bilan au 28 février 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MGJL Sub Co 3 (Lux) S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2009156370/16.

(090189280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Blue Holding Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 9.250.000,00.

R.C.S. Luxembourg B 127.915.

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Citco REIF Services (Luxembourg) SA informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue le 16 mai 2007 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

Blue Holding Luxembourg S.à r.l. ayant son siège social jusqu'au 31 octobre 2009 au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, désormais au 9, Rue Sainte Zithe, L- 2763 Luxembourg et,

Citco REIF Services (Luxembourg) SA ayant son siège social au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Citco REIF Services (Luxembourg) S.A.

Carré Bonn

20, rue de la Poste

P.O. Box 47

L-2010 Luxembourg

L'Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2009156395/20.

(090189517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Sun-Golf S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 53.426.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 8 décembre 2009 que:

- La démission de Mr. Steve LANG de son poste d'administrateur a été acceptée.

- Monsieur Thierry HELLERS, expert-comptable, demeurant 8, rue d'Orval L-2270 Luxembourg a été nommé administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire.

Le siège social de la société a été transféré du 122, rue Adolphe Fischer L-1521 Luxembourg, au 1, place du Théâtre L-2613 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009156397/20.

(090189716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

SIPEF 1 SARL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 77.015.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2009.

Pour S.I.P.E.F. 1 S.à r.l.

Amicorp Luxembourg S.A.

Mandataire

Représentée par Mr. Julien FRANCOIS

Administrateur

Référence de publication: 2009156277/15.

(090189725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Blue Finance Luxembourg S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 127.990.

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Citco REIF Services (Luxembourg) SA informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue le 18 mai 2007 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

Blue Finance Luxembourg S.A. ayant son siège social jusqu'au 31 octobre 2009 au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, désormais au 9, Rue Sainte Zithe, L- 2763 Luxembourg et, Citco REIF Services (Luxembourg) SA ayant son siège social au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Citco REIF Services (Luxembourg) S.A.

Carré Bonn

20, rue de la Poste

P.O. Box 47

L-2010 Luxembourg

L'Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2009156393/19.

(090189515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Baek-Immo Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 122.279.

In the year two thousand and nine, on the 2nd day of November:

Before Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders (the "Extraordinary General Meeting") of BAEK-IMMO SICAV, a Luxembourg public limited company qualifying as an investment company with variable share capital, having its registered office at 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-16530 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 122279, incorporated by a notarial deed, dated 6 December 2006, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, number 2395, on 22 December 2006, (the "Company").

The Extraordinary General Meeting was presided over by Mr Christophe Hessel, private employee, residing professionally in Luxembourg who appointed as secretary Mrs Evelyne Denis, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The Extraordinary General Meeting elected as scrutineer Mr Mike Wickler, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The bureau of the Extraordinary General Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The present extraordinary general meeting has been convened by convening notices sent by recorded mail on 21 October 2009, to all the shareholders of the Company. Copies of the convening notices have been made available by the board of the meeting to the member of the meeting.

II. The shareholders represented (the "Shareholders") and the number of shares they hold are shown on the attendance list, signed by the members of the bureau and the undersigned notary. This list, together with the proxies initialled *ne varietur* by the members of the bureau of the Extraordinary General Meeting and the undersigned notary will remain attached to this deed in order to be filed with the registration authorities.

III. It appears from the attendance list that 160,030.555 (one hundred sixty thousand and thirty point five five five) of the 160,031,555 (one hundred sixty thousand and thirty-one point five five five) shares, representing the entirety of the share capital of the Company, are represented at this Extraordinary General Meeting, so that the meeting can validly deliberate.

III. The agenda of the Extraordinary General Meeting is worded as follows:

1. To amend article 11 (2) of the Articles of Incorporation to read as follows:

"Eine komplette Bewertung ist einmal jährlich durch den Immobiliensachverständigen durchzuführen" instead of the current version „Eine komplette Bewertung ist einmal jährlich durch den Immobiliensachverständigen durchzuführen und wird zum Geschäftsjahresende durch den jeweiligen Immobiliensachverständigen nochmals geprüft. Der zum Abschluss eines Geschäftsjahres festgestellte Wert wird während des darauf folgenden Geschäftsjahres verwendet, sofern keine Änderung der allgemeinen wirtschaftlichen Lage oder des Zustandes der Immobilie eine Neubewertung erfordert, die dann zu denselben Bedingungen wie die jährliche Bewertung durchzuführen ist."

2. Miscellaneous.

Then the general meeting took unanimously the following resolution:

Sole resolution

The Extraordinary General Meeting APPROVES to replace the paragraph „Eine komplette Bewertung ist einmal jährlich durch den Immobiliensachverständigen durchzuführen und wird zum Geschäftsjahresende durch den jeweiligen Immobiliensachverständigen nochmals geprüft. Der zum Abschluss eines Geschäftsjahres festgestellte Wert wird während des darauffolgenden Geschäftsjahres verwendet, sofern keine Änderung der allgemeinen wirtschaftlichen Lage oder des Zustandes der Immobilie eine Neubewertung erfordert, die dann zu denselben Bedingungen wie die jährliche Bewertung durchzuführen ist." of article 11 (2) of the Articles of Incorporation by the paragraph "Eine komplette Bewertung ist einmal jährlich durch den Immobiliensachverständigen durchzuführen".

There being no further item on the agenda, the Extraordinary General Meeting was thereupon closed.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states herewith that on request of the persons appearing the present deed is worded in English, followed by a German version; on request of the same persons and in case of any difference between the English and the German text, the English text will be binding.

The document having been read to the persons appearing, the members of the bureau of the Extraordinary General Meeting signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung:

Im Jahre zweitausend und neun, den zweiten November.

Vor Notar Carlo Wersandt, mit Amssitz zu Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Sind die Aktionäre der Luxemburger Aktiengesellschaft in Form einer Investmentgesellschaft mit variablem Kapital der „BAEK-IMMO SICAV“, mit Sitz in 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-16530 Luxembourg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 1122279, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammen getreten.

Die Gesellschaft wurde gegründet laut notarieller Urkunde vom 6. Dezember 2006, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2395 vom 22. Dezember 2006 (die "Gesellschaft").

Die Versammlung wird unter dem Vorsitz von Herrn Christophe Hessel, Privatbeamter, beruflich wohnhaft in Luxemburg eröffnet, welcher zum Protokollführer Frau Evelyne Denis, Privatbeamtin, beruflich wohnhaft in Luxemburg, beruft.

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzähler Herrn Mike Wickler, Privatbeamter, beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Nachdem das Versammlungsbüro konstituiert ist, erklärte der Vorsitzende folgendes und bat den Notar dieses zu beurkunden:

I. Die gegenwärtige außerordentliche Generalversammlung wurde einberufen durch Einladungsschreiben mit Einschreiben an alle Aktionäre der Gesellschaft: Kopien dieser Einladungsschreiben wurden dem Versammlungsbüro von den Mitgliedern der Versammlung zur Verfügung gestellt.

II. Die vertretenen Aktionäre („die „Aktionäre“) und die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien sind auf einer Anwesenheitsliste, unterschrieben von deren Bevollmächtigten, dem Versammlungsbüro und dem unterzeichneten Notar, aufgeführt. Die Anwesenheitsliste und die Vollmachten bleiben gegenwärtiger Urkunde beigefügt um mit derselben registriert zu werden.

III. Es geht aus der Anwesenheitsliste hervor das 160,030,555 (einhundert sechzigtausend und dreißig komma fünf fünf) von insgesamt 160,031,555 (einhundert sechzigtausend und einunddreißig komma fünf fünf fünf) Anteile, welche das gesamte Gesellschaftskapital darstellen, bei dieser außergewöhnlichen Generalversammlung vertreten sind, so dass die Versammlung abstimmungsfähig ist.

IV. Die Tagesordnung der außergewöhnlichen Generalversammlung lautet wie folgt:

1. Umänderung von Artikel 11 (2) der Satzung der Gesellschaft wie folgt:

"Eine komplette Bewertung ist einmal jährlich durch den Immobiliensachverständigen durchzuführen" anstelle der aktuellen Version „Eine komplette Bewertung ist einmal jährlich durch den Immobiliensachverständigen durchzuführen und wird zum Geschäftsjahresende durch den jeweiligen Immobiliensachverständigen nochmals geprüft. Der zum Ab-

schluss eines Geschäftsjahres festgestellte Wert wird während des darauffolgenden Geschäftsjahres verwendet, sofern keine Änderung der allgemeinen wirtschaftlichen Lage oder des Zustandes der Immobilie eine Neubewertung erfordert, die dann zu denselben Bedingungen wie die jährliche Bewertung durchzuführen ist."

2. Verschiedenes.

Alsdann fasste die Außergewöhnliche Generalversammlung einstimmig folgenden Beschluss:

Einzigster Beschluss

Die Außergewöhnliche Generalversammlung beschließt den Abschnitt „Eine komplette Bewertung ist einmal jährlich durch den Immobiliensachverständigen durchzuführen und wird zum Geschäftsjahresende durch den jeweiligen Immobiliensachverständigen nochmals geprüft. Der zum Abschluss eines Geschäftsjahres festgestellte Wert wird während des darauffolgenden Geschäftsjahres verwendet, sofern keine Änderung der allgemeinen wirtschaftlichen Lage oder des Zustandes der Immobilie eine Neubewertung erfordert, die dann zu denselben Bedingungen wie die jährliche Bewertung durchzuführen ist." von Artikel 11 (2) der Satzung der Gesellschaft durch den Abschnitt "Eine komplette Bewertung ist einmal jährlich durch den Immobiliensachverständigen durchzuführen" zu ersetzen.

Da die Tagesordnung erschöpft ist, wird daraufhin die außergewöhnliche Generalversammlung geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Tag wie eingangs erwähnt.

Der unterschriebene Notar, welcher Englisch versteht, erklärt hiermit das auf Anfrage der erschienenen Personen, diese Urkunde in Englisch verfasst ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung; auf Begehren dergleichen Personen, und im Falle einer Abweichung zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist der englische Text maßgebend.

Und nach Vorlesung an die erschienenen Personen, haben die Mitglieder des Versammlungsbüro mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Christophe Hessel, Evelyne Denis, Mike Wickler, Carlo Wersandt

Enregistré à Luxembourg A.C., le 05 novembre 2009. LAC/2009/46511. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- Für gleichlautende Kopie - Ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 8. Dezember 2009.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009157097/116.

(090190528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Clap S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 113.909.

L'an deux mille neuf, le dix-huit novembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

Monsieur Arnaud BERNARD, expert-comptable, né à Thionville (France) le 13 juin 1977, demeurant à F-57160 Scy-Chazelles, 7, rue Drogon,

détenteur de cent (100) parts sociales,

ici représenté aux fins des présentes par Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique), en vertu d'une procuration donnée le 11 novembre 2009.

La prédite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-dessus, agissant en sa qualité de seul associé de la société à responsabilité limitée "CLAP S. à R.L." (numéro d'identité 2006 24 02 009), avec siège social à L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 113.909, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en date du 5 janvier 2006, publié au Mémorial C, numéro 870 du 3 mai 2006,

a prié le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (€ 87.500,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) à cent mille euros (€ 100.000,-), par la création et l'émission de sept cents (700) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125,-) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Monsieur Arnaud BERNARD, comparant, déclare souscrire la prédite augmentation de capital et la libérer intégralement comme suit:

a) par incorporation d'une créance certaine, liquide et exigible d'un mon-tant de dix-sept mille cinq cents euros (€ 17.500,-) détenue sur la prédite société "CLAP S. à R.L.", consistant dans une partie à due concurrence du solde créditeur d'un compte courant d'associé inscrit à son profit au passif de ladite société.

Il est certifié au notaire soussigné de l'existence de la prédite créance par un bilan établi en date du 31 octobre 2009 et par une attestation du gérant et de la Fiduciaire ECCA, société à responsabilité limitée avec siège social à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains, lesquels bilan et attestation, après avoir été paraphés "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être enregistrés avec celui-ci.

b) par un paiement en espèces à hauteur de soixante-dix mille euros (€ 70.000,-), de sorte que le montant de soixante-dix mille euros (€ 70.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

Afin de tenir compte de la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à cent mille euros (€ 100.000,-), représenté par huit cents (800) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125,-) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales."

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à mille deux cents euros (€ 1.200,-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, le mandataire du comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.M. WEBER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 20 novembre 2009. Relation: CAP/2009/4077. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 7 décembre 2009.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2009157036/57.

(090190576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Lovan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 108.228.

Lors de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue le 20 novembre 2009, il a été résolu ce qui suit:

1. De ré-élire M. Russel Andrew Peter MICHEL, M. Peter ENGELBERG et M. Gilles WECKER comme administrateurs du Conseil d'Administration jusqu'à la prochaine assemblée générale.

2. De ré-élire MODERN TREUHAND S.A. comme commissaire aux comptes de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Fiona FINNEGAN / Gilles WECKER.

At the Annual General Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on November 20th 2009, it has been resolved the following:

1 To re-elect Mr Russel Andrew Peter MICHEL, Mr Peter ENGELBERG and Mr Gilles WECKER as directors of the board until the next annual general meeting.

2 To re-elect MODERN TREUHAND S.A. as the statutory auditor of the company until the next annual general meeting.

Fiona FINNEGAN / Gilles WECKER.

Référence de publication: 2009157234/20.

(090190637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Merl Air Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 146.147.

Suite à la cession du 1^{er} décembre 2009:

125 parts sociales sont détenues par la «Société Financière Saint James» (R.C.S. 482 879 186), dont le siège social se situe à 35, avenue du Parc Saint James, F-92200 Neuilly-sur-Seine, France.

Luxembourg, le 08.12.2009.

Pour Merl Air Investments S.à r.l.

United International Management S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009155587/14.

(090188723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

Greenitiatives S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 149.754.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le premier décembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg..

A comparu:

EQUITY ONE INVESTIRENT CORP., une société ayant son siège social à Torre universal, avenida Federico Boyd, Piso 12, P.O. Box 0816-02033 Panama, République du Panama,

ici représentée par Maître Jean WAGENER, docteur en droit, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de GREENITIATIVES S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est indéterminée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également déposer, acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire de l'intermédiation sur les marchés.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) divisé en TROIS CENT DIX (310) actions de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révoquables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le premier mercredi du mois de mai à 15.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires:

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2011.

Souscription et Libération

Les actions de la Société ont été souscrites comme suit:

EQUITY ONE INVESTMENT CORP., prédésignée	310
Total:	310

Les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de EUR 1.200,-.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt l'actionnaire unique, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqué, s'est réuni en assemblée générale. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- a.- Monsieur Jean WAGENER, docteur en droit, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 10A, boulevard de la Foire.
- b.- Monsieur Donald VENKATAPEN, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 10A, boulevard de la Foire.
- c.- Madame Geneviève DEPIESSE, employée privée, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 10A, boulevard de la Foire.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire:

- Monsieur Henri VAN SCHINGEN, expert comptable, demeurant à Wellin (Belgique), 176, rue de Beuring.

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

Cinquième résolution

Le siège social est fixé au 1, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: J. WAGENER - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 2 décembre 2009. Relation: LAC/2009/1625. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial Recueil de Sociétés et Associations.

Luxembourg, le dix décembre de l'an deux mille neuf.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009157109/142.

(090190019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.